

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2016  
N°97/2016

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SEPT NOVEMBRE**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.,

**PROCURATIONS** : MILET F. à NIVON J.

**EXCUSES** : BARET E., KOENIG S., LEGROS N.

**ABSENT** : ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, DIBON Clarisse est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA LIGNE TER GRENOBLE-VEYNES**

Dans les documents issus des négociations en cours concernant la convention régionale TER, document-cadre entre la Région, l'Etat et la SNCF, nous avons pu constater que la pérennité de la ligne reliant Grenoble à Veynes était menacée.

Pourtant, cette ligne se situe sur un axe structurant, reliant la commune-préfecture de l'Isère et la commune-préfecture des Hautes-Alpes. Elle permet aux populations du Trièves d'avoir facilement accès à Grenoble et contribue au dynamisme de ce territoire. Le service rendu est donc indispensable pour de nombreux ménages, qui l'empruntent pour leurs liaisons domiciles-travail.

D'un point de vue écologique, cette ligne permet un accès propre à l'agglomération grenobloise, l'une des plus congestionnées et polluées de France.

Par ailleurs, plusieurs sessions de travaux de modernisation ont eu lieu sur cette ligne durant les dernières années, ces investissements d'argent public seront réduits à néant si le choix d'abandonner cette ligne est confirmé.

**POUR CES RAISONS, LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**SE PRONONCE POUR** le maintien de la ligne de TER Grenoble-Veynes

**DEMANDE** l'amélioration du cadencement des trains sur cette ligne, pour une meilleure desserte du territoire

Cette motion sera transmise au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au Ministre des Transports, ainsi qu'au Président de la SNCF.



**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 8 novembre 2016.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

